

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017

CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

EXECUTIVE OFFICE OF THE SECRETARY-GENERAL

CABINET DU SECRETAIRE GENERAL

REFERENCE: ODA/ODDHR/OEWG/NDN

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux Représentants permanents des États Membres et Observateurs auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la résolution 70/33 intitulée "Faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire", adoptée par l'Assemblée générale le 7 décembre 2015.

Selon les paragraphes 2, 3 et 5 du dispositif de la résolution, l'Assemblée générale:

“2. [...]décide de convoquer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier sur le fond les mesures juridiques concrètes et efficaces et les dispositions et normes juridiques nécessaires à l'instauration d'un monde exempt à jamais d'armes nucléaires ;

3. Décide que le groupe de travail à composition non limitée examinera également sur le fond les recommandations concernant d'autres mesures qui pourraient contribuer à faire progresser les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, notamment mais non exclusivement: a) des mesures de transparence liées aux risques associés aux armes nucléaires existantes; b) des mesures visant à réduire et à éliminer tout risque d'utilisation de ces armes par accident, par erreur, sans autorisation ou à dessein ; c) des mesures supplémentaires visant à mieux faire connaître et comprendre la complexité et l'interdépendance des conséquences humanitaires très diverses qui résulteraient d'une explosion nucléaire ;

[...]

5. Décide que le groupe de travail à composition non limitée se réunira à Genève en 2016, en tant qu'organe subsidiaire de l'Assemblée générale et conformément à son règlement intérieur, pendant une période maximale de 15 jours ouvrables, selon les créneaux disponibles, avec la participation et la contribution d'organisations internationales et de représentants de la société civile, conformément à la pratique établie, et qu'il tiendra sa session d'organisation le plus tôt possible.”

Conformément à ces dispositions, le Secrétaire général a l'honneur d'informer que la session d'organisation du groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire se tiendra à Genève le 28 janvier 2016 à 10 heures dans la salle de conférence XIX du Palais des Nations, au Bureau des Nations Unies à Genève, et d'inviter les États membres et observateurs des Nations unies à prendre part à la réunion.

Les noms des délégués non-basés à Genève, qui ne sont pas accrédités auprès du Bureau des Nations Unies à Genève doivent être communiquée par note verbale le plus tôt possible au Secrétariat du groupe à l'adresse suivante:

Secrétariat du groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire  
Bureau des affaires de désarmement (Service de Genève)  
Palais des Nations, bureau C-113  
1211 Genève 10, Suisse  
Télécopie: (+ 011-41) 22-917-00-54  
Courrier électronique: [owwg-ndn@unog.ch](mailto:owwg-ndn@unog.ch)  
Site Web: <http://www.unog.ch/owwg-ndn>

Le Secrétaire général tient aussi à rappeler que tous les participants qui ont besoin d'un visa pour entrer dans l'espace Schengen sont invités à demander un visa le plus tôt possible avant la date de leur départ. Informations sur les critères, les exigences et le processus de demande de visa pour la Suisse sont disponible sur: [http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/en/home/themen/einreise/merkblatt\\_einreise.html](http://www.bfm.admin.ch/content/bfm/en/home/themen/einreise/merkblatt_einreise.html).

De plus amples renseignements sur l'organisation du groupe seront communiqués en temps utile aux missions permanentes par le secrétariat. Toutes les informations seront disponibles sur le site web du groupe de travail à composition non limitée.

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies saisit cette occasion pour renouveler aux Représentants permanents des États Membres et Observateurs auprès de l'Organisation les assurances de sa très haute considération.

Le 14 janvier 2016